

Maître d'Ouvrage :



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
PLAINE LIMAGNE
158 Grande Rue
63260 AIGUEPERSE**

AMENAGEMENT D'UN ESPACE ENFANCE JEUNESSE A AIGUEPERSE

CONVENTION DE MANDAT Avenant N° 3

Titulaire du marché :



**Direction du Développement et de la Maîtrise d'Ouvrage
32 rue de Blanzat - 63028 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2**

Affaire n°	Indice	Date	Modifications
2029	A	03/05/2024	Version Initiale
Nom de fichier :			
2029-Avenant 3-Ophis.doc			

CONVENTION DE MANDAT

AVENANT N° 3

ENTRE,

La Communauté de Communes Plaine Limagne, domiciliée au 158 Grande Rue 63260 Aigueperse représenté par son Président, Claude RAYNAUD,

D'UNE PART,

ET,

L'OPHIS, Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social du Puy-de-Dôme, domicilié au 32 rue de Blanzat, 63019 Clermont-Ferrand Cedex 2, représenté par son Directeur général,

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

OBJET DE L'AVENANT

En application de l'article 3 de la convention de mandat en date du 05/02/2019, le présent avenant a pour objet d'ajuster les clauses de la convention afin d'intégrer les évolutions suivantes de l'opération, à savoir :

- Modification du délai de la mission de Mandat.

ARTICLE 1 : Délais

Le délai de remise des ouvrages initialement fixé au 4^{ème} trimestre 2021 et porté au 3^{ème} trimestre 2024 (y compris levée des réserves) ; la réception des ouvrages étant programmée à début juin 2024.

Ce décalage temporel est justifié par les éléments suivants :

- Impact COVID 19 pendant les études en phase APD ;
- Impact des fouilles archéologiques sur le début des travaux repoussé à début 2022 ;
- Impact de la reprise de la structure du bâtiment conservé.

ARTICLE 2 :

Aucune autre modification n'est apportée à la convention et aux avenants n°1 et 2 précédents.

Fait à CLERMONT FERRAND, le
Le Titulaire du marché,

Fait à AIGUEPERSE, le
Le Maître d'Ouvrage